

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 07 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, vendredi 07 avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 31 mars 2023, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYS.

Étaient présents : MM. David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Edouard MICHEL, Clément LEKEUX (pouvoir Jérôme BETOULLE), Joël BOURNISIEN, MME Monique CLAY, Nadine NANTEUIL (pouvoir Sophie MULLER)

Était absents excusés : Sophie MULLER, Jérôme BETOULLE

Était absente : Emilie FOSSEPREZ

Secrétaire de séance : Patrick LE DORLOT

Présents : 7 Votants : 9 Absent : 1

Délibération N° 2023 -03 - Vote des taux des taxes locales 2023

Suite à la réception de l'état de notification des produits provisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 émanant du Ministère de l'action et des comptes publics,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique sur 2023 soit :

- **Foncier bâti = 33,45%**
- **Foncier non bâti = 35,22 %**
- **Taxe d'habitation = 7.66 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le 07 avril 2023
Le Maire, David MONNIER



Pour le Maire,
le 2ème Adjoint :
Edouard MICHEL

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en sous-préfecture
le 11 avril 2023 et la publication le
11 avril 2023
Le Maire, David MONNIER